

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2021_015

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 mars 2021

Nombre	
de Conseillers en exercice	14
de Présents	13
de Votants	14

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Carte scolaire : motion contre la fermeture des classes dans les écoles du territoire

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/02/2021

À la rentrée scolaire de septembre 2021, la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) envisage la fermeture de 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains, et mène des réflexions sur les écoles de Bras d'Asse, Moustiers, l'Escale et Malijai qui pourraient être aussi concernées par des fermetures au regard de leur situation à la future rentrée.

Réuni 17 février 2021, le conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération :

- Dénonce fermement les projets de fermeture de ces 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains et les réflexions en cours pour les autres écoles du territoire.
Ces projets sont inacceptables. S'ils devaient être confirmés, les conditions d'apprentissage des enfants seraient considérablement détériorées.
- Refuse la prise en compte de la seule lecture purement mathématique des effectifs scolaires sans tenir compte de l'environnement, du contexte et de l'évolution démographique à venir.
- Réclame des conditions d'enseignement de qualité, au travers d'effectifs réduits par classe
- Réclame la prise en considération des spécificités des communes rurales et de montagne
Malheureusement, avec l'annonce des fermetures de classe envisagées sur notre territoire, nous ne pouvons que constater que la ruralité devient une réserve d'enseignants où l'on pourrait puiser afin de satisfaire les besoins urbains.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/03/2021
004-210400479-20210309-DE_2021_015-DE

- Demande l'instauration d'un moratoire sur la fermeture des classes au regard de la situation sanitaire et des besoins de distanciation
- Demande à la Direction académique des services de l'Éducation nationale de revenir sur sa décision, dans l'intérêt des enfants, de leur réussite scolaire comme de leur épanouissement.

Nos enfants ont droit à l'égalité des chances, à un enseignement de qualité, avec des effectifs maîtrisés et réduits qui intègrent pleinement la maîtrise du risque infectieux. Les élèves des territoires ruraux doivent bénéficier des mêmes droits et de chance de réussir.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA



RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/03/2021
004-210400479-20210309-DE_2021_015-DE